

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2019

PROCÈS-VERBAL, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 4 juin 2019, à 19 h 30 à la salle du conseil de Saint-Augustin-de-Desmaures, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
M^{me} Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M^e Caroline Tremblay, directrice générale
M^e Daniel Martineau, greffier
M^e Olivier Trudel, greffier adjoint
M. Jean-Sébastien Bussière, directeur de l'urbanisme

PROCÈS-VERBAL

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

2019-190

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉE PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour comme modifié.

Point ajouté :

- Ressources humaines — Fermeture du poste temporaire de technicien en informatique

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

DÉPÔT DE DOCUMENTS

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE SUBSTITUTE RELATIF À L'OUVERTURE DU REGISTRE CONCERNANT LA RÉOLUTION 2019-168 — ENTENTE ENTRE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES ET LA COMMISSION SCOLAIRE DES DÉCOUVREURS — AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROJET D'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE DES PIONNIERS (PAVILLON LAURE-GAUDREAULT)

Le greffier dépose le certificat relatif à l'ouverture du registre concernant la résolution 2019-168 — Entente entre la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et la Commission scolaire des Découvreurs — Aide financière dans le cadre du projet d'agrandissement de l'École des Pionniers (Pavillon Laure-Gaudreault).

2019-191

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 21 MAI 2019

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mai 2019.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC
DU 22 MAI 2019 – RAPPORT DU MAIRE**

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 22 mai 2019.

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC
DU 5 JUIN 2019 — PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 5 juin 2019.

2019-192

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC
DU 5 JUIN 2019 — ORIENTATION DU CONSEIL**

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

- AP2019-297** Résiliation des contrats pour le lot 13 D4 fauchage des secteurs D1 et D2 et le lot 17 E4 fauchage des secteurs E1, E2 et E3 et adjudication de contrats pour la tonte de pelouse, fauchage et nettoyage de terrains 2019, 2020 et 2021, lot 13 D4 fauchage des secteurs D1 et D2 et le lot 17 E4 fauchage des secteurs E1, E2 et E3 (Appel d'offres public 53233)
- AP2019-310** Adjudication d'un contrat pour divers travaux d'éclairage public et feux de circulation 2019-2020-2021 (PEP190146) (Appel d'offres public 53638)
- SC2019-003** Lettre d'entente entre la *Société canadienne de la Croix-Rouge* et le Bureau de la sécurité civile, relative au versement d'une subvention à la Ville de Québec pour un projet de résilience communautaire
- DE2019-115** Acquisition à des fins municipales d'un immeuble situé en bordure de la route de l'Église, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 665 013 du cadastre du Québec — Affectation au domaine public d'un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 1 665 013 du cadastre du Québec — Ouverture d'une partie de l'emprise de la route de l'Église — Arrondissement de Sainte-Foy — Sillery — Cap-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2019 (SUITE)

- AP2019-287** Adjudication de contrats pour la fourniture de matériel de signaux lumineux — Entente — Lots 1, 2, 3, 5, 6, 7 et 8 (Appel d'offres public 53363)
- AP2019-323** Adjudication d'un contrat de service pour une passerelle d'envois de SMS et outil d'envois massifs de courriels (Appel d'offres public 53653)
- AP2019-352** Avis de modification numéro 4 à l'entente de services professionnels *Oracle du Centre de services partagés du Québec* (Dossier 52427)
- FN2019-024** Approbation des virements et ajouts de crédits budgétaires pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2019 relevant de l'autorité du conseil d'agglomération de Québec et prise d'acte de la liste des virements de crédits budgétaires entre les compétences d'agglomération et de proximité pour la même période
- OM2019-003** États financiers 2018 de l'*Office municipal d'habitation de Québec*
- OT2019-001** Entente entre la Ville de Québec et l'*Association hôtelière de la région de Québec (AHRQ)*, relative à la diminution des crédits marketing et l'utilisation des sommes ainsi récupérées
- PV2019-003** Conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Fers et métaux américains inc.*, portant sur la récupération, le transport et la démétallisation des cendres de grille brutes de l'incinérateur de la Ville de Québec
- DE2019-071** Entente entre la Ville de Québec et *Opsens inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre des volets *Valo—Capitale* et *Productivité et virage numérique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Mise en place d'un outil de gestion intégrée et commercialisation du dPR*
- DE2019-087** Abrogation de la résolution CA-2018-0329 adoptée le 5 juillet 2018, relative à la vente du lot 6 205 911 du cadastre du Québec
- DE2019-131** Entente entre la Ville de Québec et *Groupe Opuit inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Valo—Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023* et convention de financement entre la Ville de Québec et *Groupe Opuit inc.*, pour l'octroi d'un financement, dans le cadre du *Fonds local d'investissement* pour réaliser le projet *Commercialisation des fontaines intelligentes Opuit*
- DE2019-142** Entente entre la Ville de Québec et *LynX Inspection inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Contribution d'amorçage* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Solution d'inspection radiographique 3D prédictive*
- DE2019-143** Acquisition à des fins municipales des immeubles sis aux 465-467-469, 471, 475-477 et 485, boulevard Louis-XIV, de même qu'un terrain vacant, connus et désignés comme étant les lots 1 021 859, 1 021 860, 1 021 861, 1 021 862, et une partie des lots 1 021 752 et 1021 753 du cadastre du Québec — Établissement d'une servitude réelle et temporaire en faveur de la Ville sur une partie du lot 1 021 752 du même cadastre — Arrondissement des Rivières
- OT2019-002** Nomination des administrateurs au conseil de l'*Office du tourisme de Québec*
- PV2019-005** Appropriation de 8 670 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération et modification de la fiche PTI 1947050-A

DE donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PROPOSITIONS

2019-193

DIRECTION GÉNÉRALE — COMMANDITE — DÉFI TÊTE LA PREMIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

QUE la Ville accorde une commandite de 500 \$ à Défi Tête La Première dans le cadre de sa campagne de sensibilisation au port du casque à vélo qui se tiendra du 8 au 22 juin 2019;

QUE M. Yannick LeBrasseur, conseiller, représentera la Ville à cet événement;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 02-110-10-970 et d'autoriser le virement budgétaire si nécessaire.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-194

TRÉSORERIE — AUTORISATIONS DE PAIEMENTS — TRANSPORT DE NEIGE EN VRAC 2018-2019

CONSIDÉRANT la résolution 2019-156 du 7 mai 2019;

CONSIDÉRANT QUE des corrections doivent être apportées sur l'un des bons de commande listés dans la résolution 2019-156;

CONSIDÉRANT QUE de nouvelles factures ont été reçues en lien avec le contrat de transport de neige en vrac pour la période 2019 de l'hiver 2018-2019;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

DE modifier la résolution 2019-156 du 7 mai 2019 en changeant le montant de 6 641,60 \$ inscrit au bon de commande n° 53161 par le montant de 6 461,60 \$;

D'approuver les bons de commande comme détaillés ci-après et d'autoriser la trésorière à payer les factures y associées de la manière suivante :

- Bon de commande n° 53741 d'une somme totale de 6 450,69 \$ incluant les taxes applicables, en faveur de l'entreprise Transport Bruno Beaumont (Ste-Foy) Inc. pour le paiement de la facture n° 3218 jointe au sommaire décisionnel;
- Bon de commande no 53061 d'une somme totale de 21 131,55 \$ incluant les taxes applicables, en faveur de l'entreprise Agrégats Ste-Foy Inc. pour le paiement des factures n^{os} 031570, 031573, 031585 et 031612 jointes au sommaire décisionnel;
- Bon de commande n° 53055 d'une somme totale de 14 371,88 \$ incluant les taxes applicables, en faveur de l'entreprise Synchro excavation inc. pour le paiement de la facture n° 1910 jointe au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-195

TRÉSORERIE — APPEL D'OFFRES NO APO-2016-021 RELATIF À L'ENTRETIEN DES RUES — LIBÉRATION DE LA RETENUE CONTRACTUELLE

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'autoriser la libération de la retenue contractuelle des factures n^{os} 1054, 1078, 1096, 1109 et 1118, pour un montant total de 2 629,71 \$, taxes incluses, et le versement de celle-ci à l'entreprise SOTRACO inc. conformément aux dispositions applicables de l'appel d'offres n^o APO-2016-021 relatif à l'entretien des rues privées;

QUE les fonds nécessaires au paiement de la retenue contractuelle soient puisés sur le poste budgétaire 02-330-10-521.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-196

GREFFE — ADJUDICATION DE CONTRAT DE SERVICES TECHNIQUES — APPEL D'OFFRES PUBLIC NO APO-2019-003 RELATIF AU CONTRAT DE NETTOYAGE DE PUISARDS

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat de nettoyage de puisards, appel d'offres public n^o APO-2019-003 au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Veolia ES Canada Services Industriels Inc., de la date d'adjudication pour une période de trois (3) ans, conformément à la demande publique de soumissions 1261192, selon les prix unitaires de sa soumission datée du 8 mai 2019 et dont copie est jointe au sommaire décisionnel, soit une somme totale estimée de 73 827,15 \$, plus les taxes applicables;

QUE les fonds nécessaires à l'adjudication du contrat soient puisés sur le poste budgétaire 02-415-10-521;

D'autoriser la trésorière, ou sa remplaçante, à effectuer les virements budgétaires le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-197

GREFFE — OCTROI D'UN CONTRAT SUR INVITATION — CONTRAT DE PEINTURE D'ÉQUIPEMENTS D'ENTREPRENEUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉE PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'octroyer le contrat de décapage et de peinture au plus bas soumissionnaire conforme soit l'entreprise *Garage Jacques Lavoie et Fils*, conformément à la demande de prix 00034, pour une somme forfaitaire de 28 296,50 \$, plus taxes applicables, pour les équipements suivants :

- 2 unités — Chargeur John Deere 624 — 2010
- 1 unité — Nivelleuse Caterpillar 140M — 2009

QUE les fonds nécessaires à l'adjudication du contrat soient puisés sur le poste 02-320-10-525.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-198

GREFFE — QUITTANCE — SÉCURITÉ NATURE

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

DE convenir avec Sécurité Nature de mettre fin à toute obligation non réalisée stipulée et découlant de la convention intervenue entre la Ville et Sécurité Nature et signée les 22 et 29 octobre 2009, intitulée *Promesse de cession de servitude d'utilité publique et de conservation naturelle* ainsi que de toute discussion et entente qu'elles ont pu avoir postérieurement à la signature de celle-ci;

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant, à signer pour et au nom de la Ville une quittance totale, générale, finale, mutuelle et réciproque de toute obligation que l'une pourrait avoir envers l'autre relativement au Projet St-Augustin, selon des conditions substantiellement conformes au projet joint au sommaire décisionnel;

DE radier tout solde d'intérêts impayés résultant de toute obligation faisant l'objet de la présente quittance.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-199

GREFFE — MODIFICATION À L'ENTENTE RELATIVE AU DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL — BOISÉ SAINT-AUGUSTIN

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉE PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

DE modifier l'entente Modification à l'*Entente relative au Développement résidentiel — Boisé Saint-Augustin inc.* intervenue entre la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et Gesquim inc., les Immeubles Giasson inc. et les Construtions Bé-Con inc. par laquelle ces dernières entreprises cèdent leurs droits à Boisé St-Augustin Inc., en modifiant l'annexe B.1 de l'entente comme suit :

- la photo de la première page et des deux pages suivantes le plan *Élévations proposées/Maisons unifamiliales jumelées et attachées/Boisé Saint-Augustin* sont remplacées par la photo jointe au sommaire décisionnel;
- le plan *Élévations proposées/Maisons unifamiliales jumelées et attachées/Boisé Saint-Augustin* est remplacé par le plan joint au sommaire décisionnel.

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant, à signer l'entente requise avec Boisé St-Augustin Inc. pour et au nom de la Ville pour donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-200

GREFFE — VENTE DU LOT 6 268 545 — 9385-5427 QUÉBEC INC. — RUE DE SINGAPOUR — PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC NORD

CONSIDÉRANT la résolution 2018-331 du 10 août 2018, par laquelle le conseil vendait à Gestion WLKN inc. ou une compagnie liée à cette dernière, le lot 5 464 396 et une partie du lot 6 154 443 qui sont maintenant connus sous le numéro 6 268 545;

CONSIDÉRANT que l'acte de vente a été signé sous seing privé le 15 mai 2019, l'acquéreur, 9385-5427 Québec inc., se déclarant lié à Gestion WLKN inc.;

CONSIDÉRANT QUE la superficie réelle du terrain a varié légèrement modifiant ainsi le prix de vente de 3,47 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

DE ratifier l'acte de vente du lot 6 268 545 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, intervenue entre la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et 9385-5427 Québec inc. le 15 mai 2019, au prix de 593 573,23 \$;

DE radier le solde de 3,47 \$ au poste 02-131-10-921 relatif à cette vente.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-201

RESSOURCES HUMAINES — FERMETURE DU POSTE TEMPORAIRE DE TECHNICIEN EN INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer le poste de technicien temporaire en informatique par un poste permanent à déterminer qui répondra mieux au besoin de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

DE fermer le poste temporaire de technicien en informatique.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-202

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE — DISPOSITION DES DOCUMENTS EXCÉDENTAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE ET CONSOLE DE JEUX X-BOX ONE

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'autoriser la Coordinatrice à la culture à se départir des documents excédentaires de la bibliothèque Alain-Grandbois en poursuivant la vente permanente dans le hall de la bibliothèque à un prix minimal de 1 \$ l'unité (0,25 \$ pour les revues) et à donner les documents non vendus ainsi que les dons de documents reçus du public à un ou des organismes communautaires (OSBL) de la Ville;

D'autoriser la Coordinatrice à la culture à se départir de la console X-Box One de la bibliothèque Alain-Grandbois en la donnant à la maison des Jeunes de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-203

URBANISME — FRAIS DE PARC — LOTISSEMENT SÉMINAIRE SAINT-FRANÇOIS

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'exiger, en vertu du *Règlement n° 2019-588 modifiant le Règlement de lotissement n° 481-85 relativement à la cession de terrains ou paiement en argent pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces verts* que le Séminaire Saint-François, demandeur du permis de lotissement #2019-10010, procède au paiement des frais de parcs par le versement d'un montant, représentant 1 % de la valeur municipale de l'ensemble du terrain soit un montant de 76 850 \$, la valeur du terrain étant établie à 7 685 000 \$ au rôle d'évaluation 2019-2020-2021.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-204

**URBANISME — MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2019-131
DU 16 AVRIL 2019 — AJOUT À LA LISTE DES ÉVÉNEMENTS IMPLIQUANT
L'UTILISATION DE LA VOIE PUBLIQUE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

DE modifier la résolution 2019-131 du 16 avril 2019 en ajoutant à la liste des organisations autorisées à utiliser la voie publique l'événement cycliste Gran Fondo CHU de Québec, de Gran Fondo Éco, le 22 septembre 2019;

DE permettre la modification au trajet de l'événement Granfondo du Grand prix cycliste de Beauce & Louis Garneau le 11 août prochain.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-205

URBANISME — CPTAQ — PARTIE DU LOT 3 057 211

CONSIDÉRANT les critères de décision prévus à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

CONSIDÉRANT la conformité de la demande aux dispositions du *Règlement de zonage n° 480-85* et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

CONSIDÉRANT qu'il n'existe pas d'espaces appropriés disponibles ailleurs sur le territoire et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉE PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

DE recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accorder la demande d'autorisation déposée par La Ferme Racette inc., visant l'établissement d'une servitude d'aqueduc, incluant son entretien, en faveur de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures sur une partie du lot 3 057 211 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, tel que visible sur le plan annexé à la description technique par Renaud Hébert, arpenteur-géomètre, sous la minute 1715.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-206

URBANISME — PIIA — 195, RUE DE COPENHAGUE

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle aire d'entreposage extérieur se situe en cour latérale gauche et cour arrière et sera ceinturée d'une clôture à mailles de 1,8 m de hauteur dont le côté avant sera latté d'une couleur grise afin de faire un rappel de la couleur du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit l'ajout de six (6) arbres en cour avant;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'accepter le *Plan d'implantation et d'intégration architecturale* déposé par Coffrages Antoine Côté pour le 195, rue de Copenhague, connu et désigné comme étant le lot 6 245 204, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant l'aménagement de la cour latérale gauche à des fins

d'entreposage extérieur, approuvé selon le Plan d'aménagement de la section entreposage extérieur par François Pelletier, ingénieur, No de projet 19-615, daté du 1^{er} mai 2019.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-207

URBANISME — PIIA — 350, RUE DE COPENHAGUE

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement est en cour arrière, de petite superficie (400 m²/4306 pi²) en comparaison du grand bâtiment existant et ne sera pas visible de la rue;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement extérieur est le même que le bâtiment principal et reprend le bandeau bleu en tant qu'élément architectural;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'accepter le *Plan d'implantation et d'intégration architecturale* déposé par Société Immobilière Arbois pour le 350, rue de Copenhague, connu et désigné comme étant le lot 5 174 509, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant l'agrandissement du bâtiment principal en cour arrière, approuvé selon le Plan d'architecture et implantation par Érick Rivard, architecte, No de projet 19-12, daté du 3 mai 2019.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-208

URBANISME — PIIA — 95, RUE DES GRANDS-LACS

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'exiger la plantation de 3 arbres en prolongement de l'alignement d'arbres déjà prévu le long de la rue des Grands-Lacs vers l'intersection de la rue d'Amsterdam afin de bonifier le couvert végétal et assurer un aménagement de qualité;

CONSIDÉRANT QUE la clôture à mailles de 3 m de hauteur jumelée à des lattes noires aura l'effet recherché par le *Règlement de zonage n° 480-85* d'agir comme mur-écran à une zone d'entreposage extérieure située dans une cour avant secondaire (lot d'angle) à défaut d'être un exemple d'esthétisme;

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement de zonage n° 480-85* autorise, sur un lot d'angle, de faire de l'entreposage extérieur à 3 m de la ligne avant secondaire ainsi que la présence d'une clôture de 3 m de hauteur, une plantation d'arbres dans la cour avant secondaire n'est pas nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'accepter le *Plan d'implantation et d'intégration architecturale* déposé par Gestion Nordak inc. (Normand Équipements) pour le 95, rue des Grands-Lacs, connu et désigné comme étant le lot 5 969 770, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la mise aux normes de l'aménagement du terrain avec les conditions et obligations suivantes :

- Que la clôture de 3 m de hauteur servant d'écran visuel soit lattée de couleur noire;
- Que trois (3) érables rouges d'un calibre de 100mm DHP soient ajoutés afin de prolonger l'alignement d'érables projeté le long de la rue des Grands-Lacs vers l'intersection rue de Bordeaux;

Le tout approuvé selon les documents suivants :

- Plan d'aménagement paysager par Terralpha, No de projet 1872, daté du 5 mars 2019;
- Plan civil par Loïc Lévesque, ingénieur, No de projet 18-494, version 3, daté du 14 janvier 2019.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-209

URBANISME — PIIA — 80, RUE DE ROTTERDAM

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement projeté est en cour arrière et reprend le même revêtement et même couleur brune que les côtés du bâtiment existant;

CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit l'ajout de quatre (4) arbres en cour avant;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Yannick LeBasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'accepter le *Plan d'implantation et d'intégration architecturale* déposé par Leclerc Immobilier inc. pour le 80, rue de Rotterdam, connu et désigné comme étant le lot 2 814 759, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant l'agrandissement en cour arrière du bâtiment principal.

Le tout approuvé selon les documents suivants :

- Plan d'implantation par Marc Gravel, arpenteur-géomètre, minute 7524, daté du 13 mai 2019;
- Plan d'architecture par James R. Leeming, No de projet Q19-4735, daté du 10 mai 2019.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-210

URBANISME — PIIA — 180, RUE DE SINGAPOUR

CONSIDÉRANT QUE les deux enseignes proposées (une murale et une sur structure) représentent les logos de la compagnie et sont d'un visuel intéressant en plus d'avoir un éclairage interne.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

APPUYÉE PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'accepter le *Plan d'implantation et d'intégration architecturale* déposé par Styro pour le 180, rue de Singapour, connu et désigné comme étant le lot 6 160 232, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant l'affichage sur l'immeuble suite à la construction du bâtiment principal;

Le tout approuvé selon les documents suivants :

- Plan de l'enseigne murale par Posimage, No projet MM-2019-34-1B;
- Plan de l'enseigne sur structure par Posimage, No Projet MM-2019-34-2B.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

Les points 7.19 Urbanisme – PIIA – 160, rue de Sydney et 7.20 Urbanisme – PIIA – 100, rue de Vancouver à l'ordre du jour, sont inversés.

2019-211

URBANISME — PIIA — 100, RUE DE VANCOUVER

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne murale proposée est sobre et s'intègre bien au style du bâtiment en plus d'avoir un éclairage interne;

CONSIDÉRANT QUE le cabanon proposé est un bâtiment usagé dont l'apparence ne correspond pas aux objectifs et critères du Plan d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation proposée du cabanon est en cour latérale à la jonction de la cour avant secondaire et qu'à cet effet, il sera bien visible de la rue;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'accepter le *Plan d'implantation et d'intégration architecturale* déposé par Mary Import inc. pour le 100, rue de Vancouver, connu et désigné comme étant le lot 6 284 325, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant l'affichage sur le mur avant du bâtiment principal ainsi que l'installation d'un cabanon usagé en cour latérale avec les conditions et obligations suivantes :

- Le cabanon doit être recouvert du même matériau, même couleur, que le bâtiment principal;
- La porte du cabanon doit être du côté sud;

Le tout approuvé selon les documents suivants :

- Plan de l'enseigne murale « Mary Import » par Têtu affichage, No projet BOU46555, daté du 4 avril 2019;
- Plan d'implantation du cabanon par le propriétaire, daté du 26 avril 2019.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-212

URBANISME — PIIA — 160, RUE DE SYDNEY

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement du terrain précédemment accepté par la résolution 2018-504 du 20 novembre 2018 est modifié par le déplacement et la diminution de l'aire de stationnement, le rapprochement du bâtiment principal vers la rue et une plus grande aire de manœuvre en cour arrière;

CONSIDÉRANT QUE l'architecture du bâtiment principal est inchangée à l'exception d'une largeur moindre de 3 pieds;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrosseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'accepter le *Plan d'implantation et d'intégration architecturale* déposé par Équipement Comairco ltée pour le 160, rue de Sydney, connu et désigné comme étant le lot 6 160 897, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la construction d'un bâtiment principal et l'aménagement du terrain pour la compagnie « Équipement Comairco ltée » et que le propriétaire désire modifier les plans et documents approuvés précédemment afin de rendre le site plus fonctionnel;

Le tout approuvé selon les documents suivants :

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2019 (SUITE)

- Plan d'implantation par Frédéric Martel, arpenteur-géomètre, minute 4308, daté du 6 mai 2019;
- Plan d'architecture et aménagement paysager, incluant le plan de paysagement bonifié avec un ajout de trois (3) arbres dans la cour latérale droite, par Michel Veilleux, architecte, N° de projet QC19-1235, daté du 29 avril 2019;

D'abroger la résolution 2018-504 du 20 novembre 2018.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-213

URBANISME — PIIA — 4904, RUE SAINT-FÉLIX

CONSIDÉRANT QUE la grande majorité des objectifs et critères applicables du Plan d'implantation et d'intégration architecturale, en lien avec le résidentiel haute densité et la préservation du modèle « campus », ne sont pas pertinents au projet de par sa localisation et ses usages;

CONSIDÉRANT QUE l'architecture et l'implantation du Séminaire Saint-François ne respectent déjà pas le style « campus » ayant existé dans le passé dans le secteur avoisinant, il n'y a pas lieu d'adopter ce style pour ce nouveau projet;

CONSIDÉRANT QUE le lotissement doit se faire en tenant compte de la configuration du site;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'accepter le *Plan d'implantation et d'intégration architecturale* déposé par le Séminaire Saint-François pour le 4904, rue St-Félix (projeté), connu et désigné comme étant le lot 4 148 485, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant le lotissement du terrain en deux lots (6 303 434 et 6 303 435) ainsi que la construction d'un stade intérieur sur le lot projeté 6 303 434;

Le tout approuvé selon les documents suivants :

- Plan de lotissement par Hugues Lefrançois, arpenteur-géomètre, minute 1791, daté du 19 février 2019;
- Plan d'implantation par Hugues Lefrançois, arpenteur-géomètre, minute 1712, daté du 1er mai 2019;
- Plan d'architecture par Yvan Deschênes, architecte, No de projet 1803-703, daté du 9 mai 2019;
- Plan de plantation par Pépinière Marcel Marin, projet « complexe sportif SSF », daté du 29 avril 2019.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

MATIÈRES NÉCESSITANT UNE CONSULTATION PUBLIQUE

2019-214

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE — DDM — 4900 ET 4904, RUE SAINT-FÉLIX

Une séance de consultation publique est tenue relativement à la demande de dérogation mineure du 4900 et du 4904, rue Saint-Félix.

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2019 (SUITE)

APPUYÉE PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'accepter les demandes de dérogations mineures faites par le Séminaire Saint-François pour le 4900 et le 4904, rue St-Félix, connus et désignés comme étant le lot 4 148 485 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant le lotissement du terrain en deux lots ainsi que la construction d'un stade intérieur sur le second lot créé, le tout avec les dérogations mineures suivantes :

Terrain construit projeté (Séminaire Saint-François, 4900, rue Saint-Félix/lot projeté 6 303 435) :

- La marge de recul arrière du bâtiment principal à 5,95 m dans une section de la ligne arrière au lieu de 12 m minimum et à 7,21 m dans une autre section de la ligne arrière au lieu de 17,68 m minimum;

Terrain à construire projeté (Stade intérieur, 4904, rue Saint-Félix/lot projeté 6 303 434) :

- La marge de recul latérale droite à 9,33 m au lieu de 14,6 m minimum;
- La marge de recul arrière à 6,91 m dans une section de la ligne arrière et 8,58 m dans une autre section de la ligne arrière au lieu de 23,2 m minimum;
- Une allée de circulation bidirectionnelle en cour avant (Hêtrière) et cour latérale droite à 5,5 m de largeur au lieu de 7 m minimum;

Le tout selon les plans et documents suivants :

- Plan de lotissement et d'implantation par Hugues Lefrançois, arpenteur-géomètre, minute 1712, daté du 1er mai 2019;
- Plan d'architecture par Yvan Deschênes, architecte, No de projet 1803-703, daté du 9 mai 2019.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-215

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE — DDM — 454, ROUTE 138

Une séance de consultation publique est tenue relativement à la demande de dérogation mineure du 454, Route 138.

CONSIDÉRANT QUE les dérogations demandées ne sont pas mineures comme en témoignent les pourcentages élevés ainsi que le caractère inusité et potentiellement problématique d'avoir une ligne de lot brisée à de multiples endroits;

CONSIDÉRANT QUE l'application du *Règlement de lotissement n° 481-85* ne cause pas un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT QUE seule la situation de l'immeuble doit être prise en compte;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

DE refuser les demandes de dérogations mineures pour un projet de lotissement pour le 454, Route 138, connu et désigné comme étant le lot 4 917 173 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf.

Ont voté pour : MM. Marcel Desroches, Jean Simard,
Yannick LeBrasseur, Raynald Brulotte, Jonathan Palmaerts

A voté contre : Mme Annie Godbout

Adoptée à la majorité, le président s'abstenant de voter

2019-216

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE — DDM — 115, RUE DES GRANDS-LACS

Une séance de consultation publique est tenue relativement à la demande de dérogation mineure du 115, rue des Grands-Lacs.

CONSIDÉRANT QUE le projet de mise aux normes se fait dans le contexte d'un bâtiment principal existant et d'un terrain aménagé depuis de nombreuses années;

CONSIDÉRANT QUE l'application du *Règlement de zonage n° 480-85* a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur en éliminant des espaces de stationnement et de circulation importants pour la fonctionnalité du site;

CONSIDÉRANT QU'une largeur d'accès véhiculaire à 24 m, comme demandé, apparaît excessive après comparaison de réglementation d'autres villes et celle de Saint-Augustin-de-Desmaures;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

APPUYÉE PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'accepter les demandes de dérogations mineures faites par Groupe Canabec inc. pour le 115, rue des Grands-Lacs, connu et désigné comme étant le lot 5 983 499 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant :

- L'augmentation de la largeur de l'accès véhiculaire sur la rue de Copenhague à 18 m au lieu de 12 m maximum;
- La réduction de la bande verte en cour avant sur la rue des Grands-Lacs à 7 m au lieu de 8,0 m minimum;
- La réduction de la bande aménagée ceinturant le bâtiment principal, dans les deux cours avant, à 1,2 m au lieu de 2,0 m minimum;
- Accorder la dérogation mineure pour une aire de 162,25 m² à laisser en gravier au lieu de pavage pour une partie de la cour avant principale située dans le coin gauche de cette dernière sous condition que le pavage et les bordures requises soient réalisés dans un délai de deux (2) ans suite à la délivrance du permis de construction pour le projet de mises aux normes de l'aménagement du terrain;

Le tout selon le Plan des aménagements extérieurs par Simon Simard, ingénieur, No de projet C1810042, version du 19 avril 2019.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENT

2019-217

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2019-584 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

DE reporter l'adoption du *Règlement n° 2019-584 sur la gestion contractuelle* à la séance du 18 juin 2019.

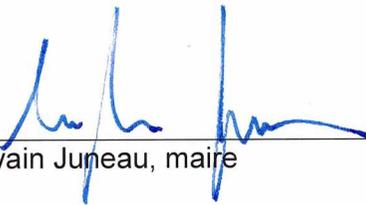
Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 21 h 02.


Sylvain Juneau, maire


Daniel Martineau, greffier